

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le 11 janvier 2024.

Ordre du jour :

- Autorisation de mandater des dépenses d'investissement,
- Contrat cadre pour l'acquisition d'un abonnement de transports publics à l'aide d'un chèque collectivité,
 - Point travaux : voiries, four à pain, appartements,
 - Attribution des fonds genevois 2023,
 - ONF : Proposition de travaux pour 2023,
 - Effectif du collège du Vuache,
 - Recensement population au 01.01.24,
 - Voeux du maire,
 - Divers.

A Chevrier, le 21 décembre 2023
Le Maire,

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le onze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame Agnès CUZIN, Maire.

Etaient présents : Régis BAUD, Jean-François CARREL, Laetitia CHARLES, Cédric CHATELAIN, Stéphane CLAEYS, Evelyne CLERC, Agnès CUZIN, Pierre GRANDCHAMP, Louis LAPRAZ, Audrey LEONARD, Kévin POUPARD, Thierry ROSAY.

Etaient excusés et représentés : Virginie FONTAINE (procuration donnée à Pierre GRANCHAMP), Claude REINHARDT (procuration donnée à Cédric CHATELAIN)

Etait absent : Xavier GAUD

Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Jean-François CARREL est désigné comme secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 07 décembre 2023 :

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 07 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

Comptes-rendus de réunions :

Le Conseil Municipal est informé du contenu des réunions suivantes :

- Communauté de Communes :

BUREAU DU 12/12/23 :

* Un point sur la procédure de mise en comptabilité du SCOT par voie de déclaration du projet MIGROS sur la friche Macumba et bilan de concertation est effectué.

* Les membres adoptent l'avenant n°02 au marché de travaux d'ouvrage d'art de l'Arande dans le cadre de l'opération de la ligne Tram de St Julien/Genève.

* Ils valident la convention de mutualisation de personnel avec la commune de St Julien.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18/12/23 :

* Les membres prennent connaissance du rapport d'activité 2022 du GLCT Transports.

* Ils prennent connaissance du bilan de concertation et valident la mise en comptabilité du SCOT par voie de déclaration du projet MIGROS sur la friche MACUMBA.

* Ils arrêtent le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs.

* Ils valident les attributions de compensations définitives.

* Ils adoptent les tarifs eau et assainissement pour 2024 avec une hausse de 6,5 % pour l'eau et 8 % pour l'assainissement.

* Ils adoptent la modification des statuts de l'Office de Tourisme des Monts de Genève.

* Ils approuvent la mise en place de la prime pouvoir d'achat pour le personnel de la CCG.

Autorisation de mandater des dépenses d'investissement (2024/01/01) :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des dépenses d'investissement doivent être payées avant le vote du budget primitif 2024.

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de mandater ces dépenses.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE les ouvertures de crédits suivantes :

Budget général (M57) :

2031 Frais d'études	2 500 €
2116 Cimetière	7 500 €
2151 Réseaux de voirie	2 500 €
2152 Installations de voirie	10 000 €
2313 Constructions (en cours)	92 500 €

DIT que les crédits seront reportés au budget primitif 2024.

Contrat cadre pour l'acquisition d'un abonnement de transports publics à l'aide d'un chèque collectivité (2024/01/02) :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'engagement pris lors de la séance du mois de décembre concernant le subventionnement des abonnements de transports publics afin d'encourager ce moyen de déplacement.

Elle présente le contrat cadre pour l'acquisition d'un abonnement de transports publics à l'aide d'un chèque collectivité proposé par les TPG.

Sur proposition de Madame le Maire, après avoir pris connaissance et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les termes de ce contrat,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ce contrat, annexé à la présente, et les pièces annexes nécessaires à la conclusion de ce dossier.

Point travaux :

* **voirie** : la commission voirie se réunira au printemps pour recenser les travaux à réaliser en 2024 pour la voirie et les fossés.

* **four à pain** : les travaux de maçonnerie ont débuté, la commission bâtiment se réunira la semaine prochaine pour commander le four à pain.

* **appartements** : en début de semaine, le maçon est intervenu pour sécuriser l'accès et la cour d'école. Les travaux de démolition débiteront la semaine prochaine.

Attribution des fonds genevois 2024 :

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'allocation de la compensation financière genevoise s'élève à 279 740 € pour 2023.

ONF : programme des travaux 2024 :

Madame le Maire présente à l'assemblée les propositions de l'Office National des Forêts relative aux travaux de maintenance :

- prestations d'études et de services (entretien et propreté de sentiers, pistes, aires, mobiliers, signalétiques...) pour un montant de 1 160,00 € HT,
- opérations liées à l'accueil du public : 2 880,00 € HT,
- travaux de maintenance (entretien du périmètre et du parcellaire) pour un montant de 5 910,00 € HT.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas procéder à la réalisation de ces travaux.

Effectif du collège du Vuache :

Madame le Maire communique quelques chiffres concernant le collège du Vuache.

Le collège compte 579 élèves répartis en 22 classes.

Il y a : 7 classes de 6°, 6 classes de 5°, 5 classes de 4° et 4 classes de 3°

35 élèves habitent la commune de Chevrier, 9 en classe de 3°, 5 en classe de 4°, 11 en classe de 5° et 10 en classe de 6°.

Recensement de la population au 01.01.2024 :

L'assemblée est informée que la population légale de la commune au 1^{er} janvier 2024, selon l'INSEE, s'élève à 686 habitants.

Vœux du maire :

Les vœux du maire se dérouleront vendredi 12 janvier 2024 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15

FAIT ET DELIBERE A CHEVRIER LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Maire,
Agnès CUZIN

Le secrétaire,
Jean-François CARREL